

# PROJET DE REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP)



## REUNION PUBLIQUE SUR LES ENSEIGNES, LES PRE-ENSEIGNES ET LES PUBLICITES

Le Conseil Municipal a par délibération du 24 mai 2018 prescrit la révision du règlement local de publicité (RLP).

Le bilan du RLP en vigueur et des dispositifs publicitaires existants a été réalisé par un bureau d'étude spécialisé.

Il en ressort que la pollution visuelle liée à la présence de dispositifs publicitaires se regroupe essentiellement sur certains axes très passants (boulevard Genevet, Avenue de la Libération) et que d'autres voies et secteurs de la ville sont au contraire clairement épargnés par la publicité (boulevard Joliot Curie ainsi que le centre ville).

Suite à ce rendu, plusieurs réunions de techniciens et de pilotage ont permis de déterminer les orientations qui ont fait l'objet d'un débat en conseil municipal le 28 Mars 2019.

Des secteurs à enjeux ont été identifiés, avec pour objectif de réduire les nombreux panneaux publicitaires en accompagnant cette mesure par un travail sur les dimensions et une harmonisation des dispositifs. Pour les secteurs peu impactés par les dispositifs publicitaires, l'objectif est de maintenir ce niveau de qualité.

Vous êtes conviés à la réunion publique organisée

**Le 11 Juin 2019 à 18h30 à la maison de la vie  
associative.**

afin de recueillir les besoins et remarques des acteurs économiques, des associations ou des administrés. Un courriel a été mis en place à cet effet ([instructeur2@chateaurenard.com](mailto:instructeur2@chateaurenard.com)) ainsi qu'un registre à disposition au service urbanisme.

Vous pourrez également suivre l'évolution de la procédure directement sur le site internet de la ville : [chateaurenard.com](http://chateaurenard.com).